



ARRÊTÉ N° 2026-53

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté Municipal de Restriction de circulation A l'occasion de la Cyclo / Gravel organisée par Les Déraillés 76 Le Dimanche 06 Septembre 2026

Nous, Maire de SAINT-AUBIN-CELLOVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par Les Déraillés 76 devant se dérouler le Dimanche 06 Septembre 2026 ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques.

ARRETE

Article 1^{er} :

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la Cyclo / Gravel By Les Déraillés 76, de réglementer la circulation comme suit :

- **Le Dimanche 06 Septembre 2026** : Pour cette cyclo, il y a un passage de prévu sur Saint-Aubin-Celloville, entre 10 h 00 et 12 h 00.

Voici la liste des rues concernées sont les suivantes :

Ordre	Nom de la rue	Commune
1	Chemin de la Source	Saint-Aubin-Celloville
2	La Grande Rue	Saint-Aubin-Celloville
3	Rue du Mont la Ville D 291	Saint-Aubin-Celloville

4 La Grande Rue	Saint-Aubin-Celloville
5 Rue d'Incarville	Saint-Aubin-Celloville
6 Rue du Veaugroult	Saint-Aubin-Celloville
7 Rue du Hameau	Saint-Aubin-Celloville
8 Rue du Veaugroult	Saint-Aubin-Celloville
9 Rue des Communaux	Saint-Aubin-Celloville
10 Rue de la Mairie	Saint-Aubin-Celloville
11 Rue du Clos Halleux	Saint-Aubin-Celloville
12 Chemin de l'Ecole	Saint-Aubin-Celloville
13 Route de la Côte D 91	Saint-Aubin-Celloville
14 Rue aux Loups	Saint-Aubin-Celloville
15 Route d'Ymare	Saint-Aubin-Celloville
16 Impasse du Bois Bouclon	Saint-Aubin-Celloville

Article 2 :

Pendant la durée de restriction, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs.

Article 3 :

La signalisation de restriction sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs, afin de rappeler ces restrictions temporaires.

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de SAINT-AUBIN-CELLOVILLE.

Article 4 :

La Brigade de Gendarmerie de Boos, les Déraillés 76 et le Maire de SAINT-AUBIN-CELLOVILLE sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le 03 Septembre 2026

Le Maire-Adjoint,

FORCADEL Nicolas.

